

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-30

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PROMOTION PARTICIPATION A LA PROMOTION DEPARTEMENTALE Subventions à des associations départementales

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités et organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général,

- 30 % du coût TTC pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques,

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 €,

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 20 septembre 2012 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

1 – Association "Vis ta Lomagne" : organisation du 11ème marché de Noël 2012

L'Association "Vis ta Lomagne" organise chaque année un marché de Noël de plus en plus apprécié par les visiteurs et très demandé par les exposants. Elle est aussi la structure qui permet d'animer l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA).

L'objectif principal de cette manifestation est de promouvoir le commerce et l'artisanat local en mettant en valeur les produits du terroir.

En 2012, pour la 11ème édition, le marché de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre à Beaumont-de-Lomagne.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **1 800 €** décomposé comme suit :

- Fournitures décoration	300 €
- Affiches et tracts	200 €
- Fournitures diverses	50 €
- Animation commerciale	450 €
- Personnel	800 €

TOTAL	1 800 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements (location)	1 200 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	600 €

TOTAL	1 800 €

L'Association "Vis ta Lomagne" sollicite une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 11ème "marché de Noël" qui aura lieu le 2 décembre 2012.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Vis ta Lomagne" une aide départementale d'un montant de **600 €** pour l'organisation du 11ème marché de Noël de 2012.

2 – Association des Moulins du Quercy Lot et Tarn-et-Garonne : organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées des 16 et 17 juin 2012

Initiées par plusieurs Fédérations, les "Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins" est un événement national qui offre l'opportunité de découvrir des sites patrimoniaux ou des savoir-faire traditionnels au travers de nombreuses animations.

L'Association des Moulins du Quercy s'est donc engagée à nouveau en 2012 dans l'organisation de la 15ème édition des "Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins". Le thème choisi, cette année, a été "Cuisine, terroirs et savoir-faire".

Cette édition a invité à découvrir non seulement le patrimoine bâti mais aussi la cuisine, le terroir et les savoir-faire de notre région, les inventions et techniques, notamment avec les moulins qui furent les premiers moteurs utilisés par l'homme. L'or noir, l'or rouge, les vins, les huiles, les fromages... ont été présentés avec tout leur mystère.

Ces journées ont proposé aussi des circuits de visites, randonnées, découverte, animations, conférences, démonstration et initiations au savoir-faire de nos terroirs.

Un public nombreux répond chaque année à cette manifestation, contribuant ainsi à l'animation locale et à la valorisation des territoires ruraux. Une belle façon de redécouvrir le riche patrimoine local et les hommes qui le font vivre.

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'est élevé à **18 050 € TTC** décomposé comme suit :

- Communication	3 800 €
- Supports du programme	9 650 €
- Frais divers	4 600 €

TOTAL	18 050 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Région Midi-Pyrénées	3 500,00 €
- Parcs Naturels Régionaux	2 000,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	2 300,00 €
- Pays/Territoires (dont Midi-Quercy)	1 500,00 €
- Communauté de Communes	1 100,00 €
- Offices de Tourisme	950,00 €
- Partenaires privés (Crédit Agricole M.Py)	3 500,00 €
- Participation de l'Association	3 200,00 €

TOTAL	18 050,00 €

L'Association des Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **2 300 €** pour l'organisation des Journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées qui ont eu lieu les 16 et 17 juin 2012.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association des Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne une aide départementale d'un montant de **2 300 €** pour l'organisation des journées du patrimoine et des moulins des 16 et 17 juin 2012.

3 – Association "Fermes en Fête" : fêtes du goût et des saveurs et fête des vendanges de 2012

L'Association de Fermes en Fête a été créée en 2002 par des producteurs adhérents du réseau "Bienvenue à la Ferme" du Tarn-et-Garonne.

Elle a pour but la promotion des produits agricoles et touristiques reconnus au niveau départemental. Son objectif général est de mettre en avant le patrimoine rural et les savoir-faire artisanaux de ses adhérents et ainsi valoriser leurs produits.

Comme chaque année, l'Association organise deux manifestations :

- la Fête du Goût et des Saveurs à la Tome du Ramier à Montauban,
- la Fête des Vendanges au Domaine de Montels à Albias.

La Fête du Goût et des Saveurs est organisée tous les ans depuis 1995 au mois de juillet. 50 producteurs fermiers et artisans essentiellement du Tarn-et-Garonne sont présents à ce rendez-vous annuel. Durant cette journée, il est proposé un pique-nique géant à l'assiette et de multiples animations à thématique rurale.

La Fête des Vendanges est organisée en septembre depuis 2006, avec la participation de 15 producteurs fermiers et artisans du Tarn-et-Garonne. Cette manifestation propose un repas et des animations pédagogiques sur le thème de la vigne et des vendanges (visites en petit train, vendanges à l'ancienne...).

Un marché de Noël à la ferme est également organisé par l'association au Domaine de Montels avec 15 producteurs fermiers et artisans du Tarn-et-Garonne proposant un repas et des animations autour du thème de Noël.

En parallèle, des marchés d'été à la ferme sont organisés par l'association tous les mercredis après-midi de juillet et août, accompagnés de manifestations liées à la culture à la ferme qui proposent des expositions, du théâtre, des concerts à la ferme... Le but étant d'organiser un événement artistique dans un lieu insolite tel qu'une ferme.

Coût de l'opération

Le coût de ces différentes manifestations comprenant les frais de communication, d'organisation générale et d'animation est le suivant :

- Fête du Goût et des Saveurs	26 700 €
- Fête des Vendanges	19 500 €
- Autres événements : - marché de Noël	1 500 €
- marchés à la Ferme	8 351 €
- culture à la Ferme	6 800 €
- Outils pédagogiques	<u>3 184 €</u>
TOTAL	66 035 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Emplacements	6 800 €
- Buvette, repas	19 211 €
- Encarts publicitaires	6 860 €
- Partenaires privés	9 740 €
- Autres	5 290 €
- Conseil Régional	1 500 €
- Mairie de Montauban	7 500 €
- LEADER	4 134 €
- Subvention du Conseil Général	5 000 €

TOTAL	66 035 €
--------------	-----------------

L'Association "Fermes en Fête" sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation de manifestations telles que la Fête du Goût et des Saveurs, la Fête des Vendanges et les autres manifestations.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder à l'Association "Fermes en Fête" une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation de la Fête des Goûts et des Saveurs et la fête des vendanges de l'année 2012.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article **657412**, sous-fonction **91**.

Autorisation d'Engagement 2012	58 000 €
Engagement à ce jour	48 809 €
Engagement à la présente Commission	7 900 €
Disponible sur l'exercice 2012	1 291 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du fonds Départemental de Promotion réuni le 20 septembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 7 900 € :
 - 600 € à l'Association "Vis ta Lomagne" au titre de l'organisation du marché de Noël 2012,
 - 2 300 € à l'Association des Moulins du Quercy, Lot et Tarn-et-Garonne au titre de l'organisation des journées du patrimoine de pays et des moulins en Midi-Pyrénées des 16 et 17 juin 2012,
 - 5 000 € à l'Association "Fermes en Fête" au titre de l'organisation de la Fête des Goûts et des Saveurs et la Fête des Vendanges 2012 ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,